



Aux Professionnels du CD 78 : Social, Médico-social, Enfance, Insertion

JEUDI 8 AVRIL 2021 POUR NOS DROITS, POUR NOS MISSIONS ENSEMBLE, AGISSONS

Dans les Yvelines, les services départementaux et les établissements publics exerçant les compétences sociales, médico-sociales, enfances et insertions sont sous tension.

Nous constatons dans nombre de services concernés une montée en charge de l'activité, une complexification des situations et des modes de traitement sans renfort de moyens. Cela génère une augmentation des délais d'attente pour la population, des missions rendues en mode dégradées, voir même pour certaines, des missions qui ne peuvent plus être exercées.

Le contexte sanitaire est un révélateur et un accélérateur de cette tension tant pour le personnel que pour les missions exercées où la gestion dans l'urgence devient la norme. L'investissement des professionnels ne peut plus suffire à pallier les carences de moyens. Cette situation arrive à un point de rupture tant pour le service rendu que pour les professionnels.

C'est pourquoi avec le personnel et en intersyndicale nous demandons :

- Des moyens matériels nécessaires et suffisants pour mener à bien nos missions de service public.
- Une remise à niveau des moyens humains pour l'ensemble de ces missions.
- Un investissement à la hauteur des enjeux dans le champ de la prévention.
- Le renforcement des partenariats pour une prise en charge à tous les niveaux.
- Une plus haute considération du personnel, la prise en compte de sa parole et de son expertise.
- Une reconnaissance des métiers, de leurs spécificités et de leur complémentarité.
- Le recrutement d'emplois statutaires FPT ou FPH et l'ouverture de concours pour les agents FPH.
- Un plan de promotion permettant un véritable déroulement de carrière.

Un préavis de grève est déposé.

Il couvre l'ensemble du personnel du CD 78 et ses établissements publics.

Quel que soit votre statut (stagiaire, titulaire, CDD, CDI, Assistant familial, FPT, FPH...)

Quelle que soit votre fonction (AA, TS, Psychologue, Puer, CAP, Cadre etc...)

Quelle que soit votre mission (santé, social, enfance, insertion, accueil...)

→ Jeudi 8 Avril, agissons !

La grève est un droit pour tous, la retenue sur salaire est proportionnelle à la durée de grève.

Vous pouvez vous déclarer gréviste 1H, 2H, une demi-journée ou la journée.